



Liquidation amiable societe

Par fret, le 14/01/2010 à 20:02

Bonjour,

Je compte liquider de manière amiable une société qui appartient à 80 % à ma holding (les 20 % restants m'appartiennent en propre). La vente des actifs ne permettra pas a la societe fille de payer tous les créanciers. Ai-je le droit de faire reprendre certaines dettes par la holding ?

Merci